

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°36/7.1/06-06/18

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	21

Date de la convocation : 27-05-2019
Date de l'affichage : 29-05-2019

OBJET :

**BUDGET ANNEXE PARKINGS
AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Rapporteur : M. NEPOTY

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRULLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

Le compte administratif 2018 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : 237 574.38 €
- Un excédent d'investissement de : 286 168 € €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget

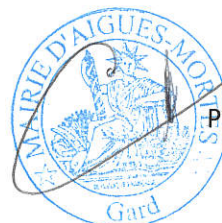
Il est proposé au Conseil de procéder aux affectations suivantes :

- D'affecter 137 652.38 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit 99 516 € en excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte les propositions.



Le Maire,
Pierre Maumejean